



Ministère chargé des  
pêches maritimes

## DEMANDE AEP\* pour le métier du CHALUT en MEDITERRANEE



n° 14852\*03

Les demandes doivent être déposées, complétées et signées par l'armateur pour chacun de ses navires auprès de la DDTM ou DML ou DIRM du port d'immatriculation du navire. Si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité.

<b>Références réglementaires</b>	<p>* Règlement (CE) n°1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée;</p> <p>* Arrêté du 8 septembre 2014 créant des régimes d'autorisations européennes de pêche pour certains engins ou techniques de pêche maritime professionnelle utilisés en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.</p>						
Nom de l'armement :							
Adresse de l'armement :							
Courriel Armement :							
Numéro IMO du navire <sup>(1)</sup>							
OP ou comité des pêches concerné :							
Nom du navire demandeur :							
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1"> <tr> <td style="width: 100px;"> _ _ _ </td> <td style="width: 100px;"> _ _ _ _ _ _ _ </td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">quartier</td> <td style="font-size: 8px;">numéro</td> </tr> </table>			_ _ _	_ _ _ _ _ _ _	quartier	numéro
_ _ _	_ _ _ _ _ _ _						
quartier	numéro						
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres) :	Puissance du navire (en kW) :	Jauge du navire (en UMS) :					
Pour la période du :	<table border="1"> <tr> <td style="width: 100px;"> _ _ _ _ _ _ _ </td> <td style="font-size: 8px;">au :</td> <td style="width: 100px;"> _ _ _ _ _ _ _ </td> </tr> </table>			_ _ _ _ _ _ _	au :	_ _ _ _ _ _ _	
_ _ _ _ _ _ _	au :	_ _ _ _ _ _ _					

Demande une AEP pour l'utilisation du chalut en Méditerranée dans les conditions suivantes :  
(cocher les deux cases si ces deux options sont choisies par l'armateur)

- Chalut ciblant les espèces démersales
- Chalut ciblant les espèces pélagiques

Dans le cas où une autorisation est délivrée conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

<p><b>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</b></p> <p>Je soussigné.....</p> <p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p>	<p><b>Signature:</b></p>
<p><b>Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur</b> <b>ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</b></p> <p>Je soussigné.....</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous</p> <p>Fait à ..... le .....</p>	<p><b>Cachet et signature</b></p>

\*AEP (Autorisation européenne de pêche). Le PPS a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.  
(1) Conformément à l'article 6 du règlement européen R(CE) 404-2011